

ATTENTION

Pour ne pas perturber la circulation lors des vérifications, ne pas entrer en ville avec les remorques. Allez directement à la zone de déchargement des véhicules.

L'accès au parc d'assistance ne sera possible qu'aux véhicules munis de l'autocollant "assistance" fournis aux vérifications (2 par équipage), et sera interdit aux remorques. Les emplacements seront tracés mais non numérotés et devront être respectés.

